

Quelles sont les caractéristiques des logements protégés?

Les logements protégés garantissent l'indépendance du locataire. Ce dernier signe un bail et dispose de la clé de son logement, comme tout autre logement privé.

Composés de deux ou trois pièces, ils sont construits sans barrière architecturale et offrent **un accès à des personnes à mobilité réduite**.

L'encadrement sécurisant est assuré par l'existence d'un **système d'alarme ou d'appel (Sécutel)** et la présence dans l'immeuble d'une personne «référente sociale», habilitée à mobiliser des services médico-sociaux en cas de nécessité. Le taux de présence de la «référente sociale» varie d'un site à l'autre. Il se situe généralement entre 20% et 100% durant les jours de la semaine.

En principe, **un espace communautaire** est prévu dans chaque immeuble. Il est possible d'y prendre un café ou un repas de midi, de participer à des animations et des manifestations diverses.

Les logements protégés se situent de préférence dans une zone urbaine ou villageoise, permettant une vie sociale et un accès facilité à des infrastructures de proximité telles que magasins, cafés et transports publics.

Les logements protégés ne sont pas des structures de soins et ne sont ainsi pas soumis à une planification socio-sanitaire.

Des prestations de soins peuvent y être fournies par un organisme de soins à domicile tel qu'un centre médico-social (CMS). Des prestations d'aide au ménage, de blanchisserie, de livraison de repas et un appui social peuvent également être sollicités sur demande.



Un logement protégé pour la vie?

L'objectif de la politique cantonale du vieillissement est de fournir à chacun l'opportunité de rester chez soi dans de bonnes conditions, aussi longtemps que possible. Ainsi, les logements protégés constituent une alternative intéressante. Dans la limite de leurs possibilités, ils permettent souvent de reculer la date d'entrée en établissement médico-social, ou de l'éviter.

Aides à la personne

Les frais d'encadrement sécurisant et d'animation peuvent être remboursés par les prestations complémentaires de guérison (PCG), uniquement pour les logements soumis à une convention particulière signée avec l'Etat.

Combien cela coûte-t-il et comment s'inscrit-on?

Le montant du loyer et des charges annexes varient d'une structure à l'autre. Il est donc indispensable de consulter le catalogue situé sur le site Internet de l'Etat de Vaud www.vd.ch/logements-protectes et de se renseigner directement auprès des différents exploitants.

De manière générale, il est possible d'intégrer un logement protégé avec des moyens financiers proches des normes des prestations complémentaires (PC AVS/AI).

Une commission d'attribution et de suivi choisit les futurs locataires sur la base d'informations médico-sociales (âge, état général de santé, mobilité et motivation de la personne).



Les logements protégés pour personnes âgées

Contribuant au maintien de l'autonomie et luttant contre l'isolement social, il est possible d'y vivre jusqu'à un âge avancé. Les logements protégés associent les particularités d'un domicile privé avec des prestations spécifiques telles qu'un encadrement sécurisant, un service d'accompagnement social et d'animation et l'existence d'un local communautaire.

En définitive, les logements protégés sont des structures situées entre le domicile et l'hébergement en établissement médico-social (EMS).



Où trouver un logement protégé près de chez soi?



Peuvent renseigner :

LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CMS) DE VOTRE RÉGION
www.avasad.ch

LE BUREAU RÉGIONAL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (BRIO) DE VOTRE RÉGION

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h

Réseau Santé Région Lausanne

BRIO

Rue du Bugnon 4
1005 Lausanne
Tél. 021 341 72 50
brio@rsrl.ch

Réseau Santé La Côte

BRIO

Ch. du Glapin 4
1162 St-Prex
Tél. 021 822 43 20
brio@rslc.ch

Réseau Santé Haut-Léman

BRIO

Rue de Fribourg 40
1800 Vevey
Tél. 021 973 16 21
brio@rshl.ch

Réseau Santé Nord Broye

BRIO

En Chamard 55 A
1442 Montagny-près-Yverdon
Tél. 024 424 11 08
brio@rsnb.ch

Pro Senectute Vaud

Rue du Maupas 51
1004 Lausanne
Tél. 021 646 17 21

Plus d'informations :

En cas de questions ou pour trouver le catalogue des logements protégés :
www.vd.ch/logements-proteges

Conception graphique: advivo.ch - Octobre 2019



DGCS

Direction générale de la cohésion sociale

Bâtiment administratif de la Pontaise
Av. des Casernes 2 • 1014 Lausanne
Tél. 021 316 52 21

info.dgcs@vd.ch • www.vd.ch/logements-proteges



sams
STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAL

**Conserver
son autonomie**